

TEMOIGNAGES

1 - Quelle est ta situation aujourd'hui ?

Dominique 49 ans : Je travaille par quart, sans majoration en week-end, j'ai un salaire inférieur aux ACH.

Michel 49 ans : Je suis artisan indépendant, je fais un métier différent.

Philippe 47 ans : Je suis ajusteur mécanicien en Intérim. Je suis donc resté dans le même métier.

Michel 49 ans : Je suis toujours à la recherche d'un emploi, depuis le 1^{er} février 2002 suite à la fin d'un C.E.S (contrat emploi solidarité)

Adrien 56ans : Je suis en cessation activité amiante.

Yvon 40 ans : Je suis devenu ajusteur monteur cellule. Le salaire est plus conséquent et les conditions de travail sont beaucoup moins pénibles.

2 - Que penses-tu du plan social ACH et quel rôle a joué la SODIE dans ton reclassement ?

Dominique : J'aurai préféré garder mon emploi évidemment, mais je me contente de ce que j'ai pour le moment tout en cherchant autre chose. Je me suis débrouillé tout seul à trouver un emploi. La cellule de reclassement m'a servi qu'à rédiger des CV et lettres de motivation et à me présenter lors des entretiens individuels.

Michel : Plan social : On n'a pas trop à se plaindre par rapport aux autres entreprises qui ont dû fermer après nous. Merci à nos élus syndicaux, Jean Louis et Jean Denis, ils ont fait ce qu'il fallait. Pour la SODIE globalement, je n'en ai pas entendu que du bien. Les copains ont dû comprendre que c'est elle qui devait leur trouver du boulot. Personnellement la Sodie m'a bien aidé.

Philippe : Le plan social était correct. Les élus ont fait ce qu'il fallait. Je pense qu'il aurait fallu aider les personnes en intérim – notamment pendant les périodes creuses (octobre à janvier) – La SODIE est totalement inutile, elle a fait croire aux gens" le miroir aux alouettes."

Michel : Le plan était correct. Beaucoup de choses ont été mises en place, dont la cessation activité amiante. Pour la SODIE, du bon et du mauvais. A mon point de vue, on s'en serait mieux sorti sans elle. Avec l'argent qui lui a été donné, ça aurait peut-être aidé beaucoup de personnes pour leur reclassement.

Adrien : J'étais trop "jeune" pour profiter du plan FNE, j'aurais préféré une pré-retraite plutôt qu'une indemnité complémentaire. La SODIE n'a joué aucun rôle pour moi. Comme j'avais un projet de vie, je ne

les intéressais pas. Le seul contact que j'ai eu c'est avec le conseiller financier, sachant que j'avais pris les 10 mois du congé de conversion. Quand le décret amiante est tombé, là la Sodie s'est manifestée pour savoir si je m'étais inscrit. J'ai eu une consultation pour l'ACA pour me dire que j'avais droit à rien.



Yvon : Dans l'ensemble, c'est un bon plan par rapport aux plans des autres entreprises. Le conflit a été bien mené, il fallait que l'on s'arrête, on était arrivé au bout de ce que l'on pouvait espérer. La Sodie ne m'a rien apporté, j'ai trouvé mon employeur actuel moi-même, juste pour rédiger mon CV et la lettre de motivation.

3 – Dans quel état d'esprit es-tu après la fermeture du chantier ?

Dominique : Je regrette le chantier. La lutte a été positive. Si on avait continué, je ne sais pas jusqu'où on aurait pu aller, qu'est-ce que ça aurait pu donner !

Michel : Je ne regrette pas ce que j'ai fait. Cela m'a servi à faire autre chose. Je suis dans un bon état d'esprit, je n'ai pas de souci, tout va bien.

Philippe : Des hauts et des bas, coups de cafards par moment. Dans certaines entreprises ça va, dans d'autres c'est le foutoir. L'ambiance des ACH me manque et surtout les copains.

Michel : Très dur pour moi. Pour certains, ça leur a fait du bien, pour d'autres ça va être très dur. Sur le conflit, on a fait ce qu'il fallait, il y a des limites à tout.

Adrien : Après 3 licenciements économiques, le moral était déjà bien préparé. Je suis déçu des dirigeants à haut niveau. J'aurais préféré partir en fin de carrière, normalement.

Yvon : Je suis satisfait de ma situation actuelle. Ça a été un mal pour un bien. J'aurais pu être dans la situation des copains qui sont en précarité ou au chômage. Je ne retrouve pas dans mon entreprise l'ambiance des ACH.

4 – Qu'attends-tu de l'Association ?

Dominique : Que l'association dure le plus longtemps possible, pour renseigner tous les copains, dans toutes leurs démarches. Qu'elle continue comme ça, c'est déjà beaucoup.

Michel : *Un peu dans le genre du CE d'autrefois, en activités, loisirs, sorties, cinéma.*

Philippe : *Je n'ai pas d'idée précise, j'essaie de m'en sortir tout seul.*

Michel : *Ce que vous faites, c'est bien sachant que vous n'avez plus les mêmes moyens du CE d'avant. Les activités des anciens et des actifs, il faut les continuer.*

Adrien : *Reprendre les contacts avec les copains, les retraités que l'on a connu dans le travail. Des conseils dans les démarches administratives, un dialogue.*

Yvon : *De garder le contact avec les copains. Grâce à la lettre de l'ADIAS, j'ai des nouvelles de la situation des anciens collègues, des animations qui vont se passer et des articles comme ceux d'aujourd'hui.*

SPECTACLES

Aux Docks Océane Le Havre

LORIE

6 Octobre 2002 à 18H 33 €
Assis/Debout

LAURENT GERRA

21 Novembre 2002 à 20H30 33€
Assis numéroté

INDOCHINE

17 Décembre 2002 à 20H30 26,5 €
Assis/Debout

JEAN MARIE BIGARD

12 Mars 2003 à 20H30 35 €
Assis non numéroté

ZAZIE

11 Avril 2003 à 20H30 30,5 €
Assis/Debout

SITUATION DE FRANKLIN

La ville du Havre a engagé des négociations avec la maison des syndicats (Franklin) afin de réduire les surfaces accordées aux syndicats et associations (ADEVA, CNL, INDECOSA, ARAC...)

Des menaces sur le personnel municipal. Une volonté de réduire les subventions de 30%.

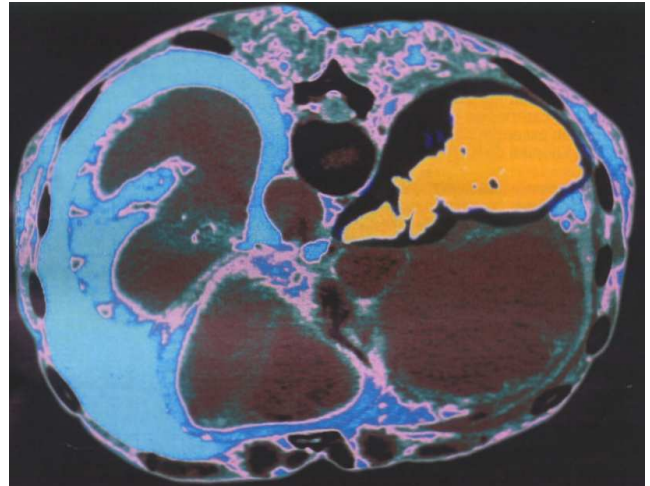
Les élections prud'homales à venir détermineront le montant des subventions aux syndicats, mais sur des bases revues à la baisse.

Une pétition est en route à Franklin, nous vous invitons à aller la signer, afin de montrer votre mécontentement de cette décision.

A suivre...

AMIANTE

Une molécule redonne l'espoir contre le cancer de l'amiante



Le mésothéliome atteint la plèvre, membrane qui tapisse le thorax et enveloppe les poumons. Il est presque toujours dû aux fibres d'amiante. (source Sciences & Vies N° 1019 Août 2002)

Associée à la chimiothérapie classique, une nouvelle molécule s'avère deux fois plus efficace pour traiter les victimes de l'amiante.

Selon les résultats de la plus vaste étude jamais réalisée au niveau mondial sur des malades atteints de mésothéliome (cancer de la plèvre) à un stade avancé et inopérable, la chimiothérapie associant l'Alimta et le Cisplatine est deux fois plus efficace que le classique Cisplatine seul. L'Alimta empêche la multiplication cellulaire.

Quelques 450 patients ont participé à cette étude à travers plusieurs pays dont la France. "Cette nouvelle stratégie thérapeutique devrait être encore plus probante quand elle sera administrée à un stade plus précoce de la maladie, notamment quand la tumeur est encore opérable et qu'elle n'a pas envahi les ganglions, affirme le Pr Dominique Grunenwald, chirurgien thoracique à l'hôpital Montsouris (Paris). Nous espérons désormais montrer qu'en préparatoire, le nouveau traitement facilite l'opération, en améliore le résultat et prévient les récurrences." L'essai devrait démarrer en 2003 dans cinq hôpitaux de la région parisienne et de Normandie, sur une quarantaine de patients. **PR**

**REUNION DES ADHERENTS POUR LE HAVRE
LUNDI 16 SEPTEMBRE à 18H à Franklin**

**REUNION DES ADHERENTS POUR LE TRAIT
JEUDI 19 SEPTEMBRE à 18H Salle J.Prévert**